COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 10/04/2026, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire.
Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Béatrice JOBERT à Laurent PASTOR

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : JUVENETON Karine a été désigné(e).

DELIB 2026.04.20.1

OBJET : Procès Verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

Considérant que ce procès-verbal retrace fidèlement le déroulement de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Valide le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026, sans remarque.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 20/04/2026
Publication et transmission en sous préfecture le 30 avril 2026
Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20260420-lmc119142-DE-1-1

Le Maire

Mathieu GAGET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

St-Quentin-Fallavier

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

Du 21 mars 2026

Ce document est la retranscription du **premier conseil municipal** de Saint-Quentin-Fallavier, marquant le début d'une nouvelle mandature après les élections.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur GAGET Mathieu, Maire sortant : «je déclare ce nouveau conseil municipal installé pour cette nouvelle mandature et je cède la présidence de séance comme la loi nous le demande au doyen de l'assemblée Monsieur BRAYER Christian ».

Monsieur BRAYER Christian, doyen d'âge : « Bonjour à tous. Je vous remercie d'être venu aussi nombreux. Il faudrait que quelqu'un se porte volontaire pour le secrétariat de séance. »

Madame JOBERT Béatrice a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Monsieur BRAYER Christian : « Bien. Alors, j'assure désormais la présidence de l'assemblée en tant que doyen. Je constate une nouvelle fois que le quorum est atteint. La première délibération porte sur l'élection du maire. Je vous rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un 3è tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Je vous propose de constituer le bureau en désignant deux assesseurs comme le veut la tradition à savoir les deux plus jeunes de l'assemblée. J'appelle Madame BAC Alicia et Madame ROZIER Clémence. »

« Je fais donc appel maintenant aux candidatures pour le poste de maire. Y a-t-il des candidats ? »

Monsieur GAGET Mathieu : « Oui ».

Monsieur BRAYER Christian : « D'autres candidats ? (Silence). Merci. Nous allons procéder à l'élection. À l'appel de votre nom, je vous invite à vous rapprocher de la table de décharge, prendre un bulletin vierge et une enveloppe, vous rendre dans l'isoloir et y inscrire à la main le nom du candidat pour lequel vous souhaitez voter ou laisser le bulletin blanc si vous souhaitez voter blanc. Déposez votre bulletin dans l'urne et signez la feuille d'émargement. »

Il est procédé au vote.

Monsieur BRAYER Christian énonce les résultats :

« 29 votants ; 23 suffrages exprimés ;6 bulletins blancs.

23 voix pour GAGET Mathieu.

En conséquence je déclare Monsieur GAGET Mathieu, maire de Saint-Quentin Fallavier immédiatement installé. Monsieur le maire, permettez-moi de vous présenter mes sincères félicitations ».

St-Quentin-Fallavier

Monsieur GAGET Mathieu : « Mesdames, messieurs, merci déjà pour cette élection. Quelques mots avant de reprendre la présidence de la séance.
Mesdames, Messieurs, chers collègues élus du conseil municipal de Saint-Quentin-Fallavier, Monsieur le Maire honoraire cher Michel BACCONNIER, Monsieur le Maire de Villefontaine fraîchement élu hier soir, Patrick NICOLE WILLIAMS, chères Saint-quentinoises, chers Saint-Quentinois ;

Dimanche dernier, la démocratie a parlé, elle l'a fait avec clarté. Victoire pour notre groupe nette et sans appel dès le premier tour. 1151, un nombre de voix jamais atteint dans l'histoire de Saint-Quentin-Fallavier pour une liste aux élections municipales. C'est un signe que le travail effectué depuis 6 ans a été compris et apprécié. À cela s'ajoute un taux de participation élevé qui honore notre commune. Car au fond, au-delà du résultat, c'est cela qu'il faut saluer. Une vitalité démocratique, un débat, un engagement, une mobilisation. Nous pouvons donc tous collectivement nous en féliciter. Nous avons su intéresser et mobiliser les électeurs et dans une époque où l'indifférence gagne parfois du terrain, ce n'est pas rien.

Dimanche, une majorité de Saint-Quentinois nous ont accordé leur confiance mais à partir de cet instant, je suis le maire de tous les Saint-Quentinois, de celles et ceux qui ont voté pour nous, comme de celles et ceux qui ont fait un autre choix, comme de celles et ceux qui se sont abstenus. Je le sais, il y a des attentes, il y a des inquiétudes, il y a des espoirs, parfois exprimés avec conviction, parfois avec impatience. Rassurez-vous, rien de tout cela ne restera sans réponse. Et cette exigence de dialogue, nous avons bien l'intention de la faire vivre. La démocratie participative sera un axe fort de ce mandat. Car oui, c'est bien un nouveau mandat qui s'ouvre. Ce n'est pas une reconduction automatique, ce n'est pas une habitude, c'est un nouveau cycle avec une exigence renouvelée. La campagne électorale et ses excès sont désormais derrière nous. Elle a eu son utilité mais elle appartient maintenant au passé. Aujourd'hui, nous formons le nouveau conseil municipal de Saint-Quentin-Fallavier et avec lui une seule ligne doit nous guider, l'intérêt général. Cela suppose donc de revenir à l'essentiel, de retrouver du sérieux, parfois de la mesure et une certaine hauteur d'esprit notamment sur les sujets qui le méritent. Je pense en particulier à la santé. Je veux ici dire clairement ma volonté, celle d'un travail constructif et serein avec l'ensemble des élus du conseil municipal, y compris le groupe minoritaire. Les échanges que j'ai initié d'ailleurs avant hier me laissent vraiment à penser que c'est possible. Nous aussi, nous vous avons entendu et je souhaite que cela se confirme dans les faits. Alors, nous ne serons certainement pas toujours d'accord, mais c'est plutôt sain. Nous avons une responsabilité commune désormais, celle de faire avancer notre ville avec exigence et respect car les défis sont là et les défis sont nombreux. Des défis budgétaires d'abord dans un contexte que chacun connaît, des défis de service public ensuite pour répondre aux attentes légitimes des habitants de la commune. Notre ambition est simple, que Saint-Quentin Fallavier soit une ville plus sûre, plus démocratique, plus dynamique, plus belle, plus durable, plus responsable, plus pratique et surtout une ville qui prend soin de ses habitants. C'est ça notre cap. Je veux également adresser un mot appuyé aux agents de la collectivité. Au quotidien, vous mettez en œuvre le service public avec professionnalisme, avec engagement et souvent dans des conditions exigeantes. Le niveau d'attente de notre part est élevé, il le restera. Mais je veux vous dire que votre rôle est essentiel et que votre engagement est reconnu de tous. Et puis enfin, permettez-moi un mot un peu plus personnel. Je voudrais remercier l'ensemble du groupe pour la confiance qui m'a été accordée. Je voudrais remercier mes proches Agnès, mes parents, ma famille pour leur soutien et leur patience et avoir une pensée aussi très personnelle pour mon grand-père qui était Maire de la commune en son temps. Il n'est pas là pour voir ce moment mais il n'est pas étranger à l'engagement qui est le mien aujourd'hui. Pour ma part, je veux continuer à être un maire engagé, présent, proche de ses habitants et avec une seule obsession : Faire mieux chaque jour pour la vie de chacune et de chacun. La ville, je ne la regarde pas de loin, je ne la découvre pas, je la vis, je l'ai en moi ! C'est une conviction, c'est une énergie, c'est un moteur et cela vaut bien plus que n'importe quelle autre motivation. Enfin, nous avons une mission collective

désormais, celle de faire rayonner notre ville au sein de son territoire et au-delà parce que Saint-Quentin-Fallavier a des atouts parce qu'elle a une identité et parce qu'elle a un avenir.

Alors Mesdames, Messieurs, le temps de l'action commence avec humilité mais avec détermination et dans une ligne simple : servir notre commune et ses habitants. Alors maintenant au travail et Vive Saint-Quentin-Fallavier. »

Je reprends donc la présidence de l'Assemblée pour la suite de l'ordre du jour. L'ordre du jour appelle en délibération numéro 2 la fixation du nombre des adjoints municipaux. Le code général des collectivités territoriales nous permet de fixer à 8 au maximum le nombre d'adjoints. Et je propose au conseil municipal de fixer le nombre à 8. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je prends acte de 8 adjoints à l'unanimité.

La délibération suivante appelle l'élection de ces adjoints. Dans les communes de notre taille, selon toujours le code général des collectivités territoriales, le scrutin se fait par liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Ce sont donc des listes qui doivent être déposées, des listes complètes avec une alternance de candidats de chaque sexe, commençant indifféremment par un homme ou par une femme.

Le groupe majoritaire dépose une liste d'adjoints :

Alexandre CACALY, 1er adjoint
Andrée LIGONNET, 2ème adjointe
Nicolas BACCONNIER 3ème adjoint
Émilie JULLIEN, 4ème adjointe
Laurent PASTOR, 5ème adjoint
Béatrice JOBERT, 6ème adjointe
Thierry DEGLAINE, 7ème adjoint
Laura DEVAL, 8ème adjointe.

Est-ce qu'il y a d'autres listes qui sont déposées ? Non. Alors, on va pouvoir procéder au vote de la même manière.

J'appelle de nouveau les deux assesseurs « BEC Alicia et ROZIER Clémence »

Il est procédé au vote.

Monsieur le Maire annonce les résultats :
« 29 votants - 23 suffrages exprimés, 6 bulletins blancs.

23 voix pour la liste du groupe majoritaire.

En conséquence je déclare donc les 8 adjoints suivants :

Alexandre CACALY, 1er adjoint
Andrée LIGONNET, 2ème adjointe
Nicolas BACCONNIER 3ème adjoint
Émilie JULLIEN, 4ème adjointe
Laurent PASTOR, 5ème adjoint
Béatrice JOBERT, 6ème adjointe
Thierry DEGLAINE, 7ème adjoint
Laura DEVAL, 8ème adjointe. »

Monsieur GAGET Mathieu donne la parole à Madame CUKROWSKI Audrey, à sa demande :

« Evidemment les 6 votes blancs c'est nous et je tenais maintenant à expliquer notre choix ; nous représentions près de 41% des suffrages exprimés dimanche dernier et en toute

logique il nous paraît bien normal de nous abstenir ce qui ne veut pas dire que nous n'allons pas nous inscrire dans une démarche constructive et positive durant ce mandat, ce n'est pas notre intention. Mais nous allons être à l'affût évidemment pour cette équipe dont le projet va être déroulé puisque ce sont les St-quentinois qui ont voté pour votre projet et nous veillerons à deux grands principes : cohérence et transparence. Nous entretiendrons la relation avec notre électorat ; cependant, il nous paraissait important d'expliquer pourquoi nous avons voté blanc. Il n'y a pas une mauvaise posture, c'est dans le souci de la continuité des votes exprimés dimanche dernier. Merci à tous ».

Monsieur GAGET Mathieu donne lecture de la charte de l'élu et précise que lecture faite, il n'est pas utile de délibérer. Il dit que chacun a eu un exemplaire avec la convocation.

« Nous avons épuisé l'ordre du jour de ce premier conseil municipal, le premier d'une longue série. Un autre conseil municipal aura lieu mi-avril et aura pour charge de régir le fonctionnement et l'organisation et la gouvernance de la collectivité pour le mandat à venir.

La séance est terminée. Je vous remercie de votre présence aussi nombreuse. N'hésitez pas à venir tout au long de l'année aux conseils municipaux. Les débats sont toujours intéressants. Enfin, pour fêter l'installation de ce nouveau conseil municipal, je vous invite dans quelques instants dans le hall juste à côté à partager le verre de l'amitié. Merci à toutes et à tous ».

Fin de séance.

La Secrétaire,

Béatrice JOBERT

Le Maire,

Mathieu GAGET